

Approche entrepreneuriale islamique : Singularité et intersections avec les approches entrepreneuriales coutumières

Islamic Entrepreneurial Approach: Singularity and Intersections with Customary Entrepreneurial Approaches

Driss El Kadiri Boutchich, (*Enseignant-chercheur*)
Directeur du Laboratoire MADEO
Ecole Supérieure de Technologie, Oujda.
Université Mohammed Premier

Narjiss Jarroudi, (*Doctorante*)
Laboratoire MADEO
Ecole Supérieure de Technologie, Oujda,
Université Mohammed Premier

Adresse de correspondance :	Université Mohammed Premier Maroc (Oujda) 60000 Téléphone : 0536500224 / Fax : 0536500223 narjissbarek@gmail.com
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	El Kadiri Boutchich, D., & Jarroudi, N. (2021). Approche entrepreneuriale islamique : Singularité et intersections avec les approches entrepreneuriales coutumières. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 2(6-1), 584-601. https://doi.org/10.5281/zenodo.5742471
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

DOI: 10.5281/zenodo.5742471
Received: November 01, 2021

Published online: November 30, 2021

Approche entrepreneuriale islamique : Singularité et intersections avec les approches entrepreneuriales coutumières

Résumé

Ce manuscrit théorique est un complément d'un travail de recherche de posture épistémologique constructive, moyennant une méthodologie de recherche qualitative. Cette dernière se réalise, d'une part, par une revue documentaire liée aux approches entrepreneuriales coutumières et islamiques ; et d'autres parts par la construction d'un modèle entrepreneurial effectual dans une approche islamique M.E.E.A.I

L'objectif de cet article théorique, est de procéder par une comparaison entre les pratiques de l'approche entrepreneuriale islamique et ces mêmes pratiques chez les approches coutumières pour relever les points qui les réconcilient. Ensuite, accentuer l'aspect distinctif de l'approche islamique.

L'approche islamique continue depuis plus de 15 siècles de garder une place dans le monde des affaires ; tout en préservant les mêmes sources de sa législation. Et pour prendre en considération la sphère dans laquelle elles sont appliquées, ces sources, ont été réajustées et revues par le biais de la jurisprudence islamique sans sortir du cadre de la Chari'a islamique. D'autres approches coutumières ont dû parcourir des siècles pour avoir un voisinage de cette approche islamique, en matière d'entrepreneuriat socialement responsable, entrepreneuriat féminin, et le montage d'institutions qui assurent le bon fonctionnement de l'entrepreneuriat.

Mots clés : Approches-Islam-Entrepreneuriat-Singularité-Intersection

Classification JEL : B59

Type de l'article : Article théorique.

Abstract

This theoretical publication, resulting from a constructive epistemological posture research using a qualitative study approached in a double sense: By the first qualitative sense relating to the theoretical component: the aim is to develop concepts that will help us better understand customary and Islamic approaches, in entrepreneurial contexts; and by the second qualitative sense relating to the empirical aspect: According to Eisenhardt (1989), for whom, a qualitative approach is necessary and useful when the phenomenon is not sufficiently known and the objective of research is to build rather than test. Notably, entrepreneurship in an Islamic approach, as we discuss in a forthcoming publication, is only presented by a few studies; this sense presents a point of junction with the constructive approach attempting to build an effective entrepreneurial model in an Islamic approach M.E.E.A.I.

The objective of this theoretical article is to make a comparison between the practices of the Islamic entrepreneurial approach and its same practices among customary approaches to identify the points that reconcile the two categories of approaches. Then, we accentuate the distinctive aspect of the Islamic approach.

The Islamic approach, continued for more than 15 centuries to hold its place in the business world; while preserving the same sources of its legislation 'these sources, and to take into consideration the sphere in which they are applied, have been readjusted and revised through Islamic jurisprudence without departing from the framework of the Shari'a Islamic. Other customary approaches have had to go through centuries to come close to this Islamic approach, in terms of socially responsible entrepreneurship, female entrepreneurship, and the setting up of institutions that ensure the proper functioning of entrepreneurship.

Keywords: Approches-Islam-Entrepreneurship-Singularity-Intersection.

JEL Classification: B59

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction :

ALLAH S.W.Tⁱ a distingué l'être humain parmi toutes Ses créatures en tant que Son vicaire sur cette terre ; pour Ramadani et al. (2017, p. 1), l'Islam accompagne l'entrepreneuriat tout au long de son parcours économique en l'encourageant et le facilitant "Islam shapes entrepreneurship at different levels of the economy whilst encouraging and enabling entrepreneurial activities." ⁽¹⁾. La pratique intégrale de l'Islam n'est pas une option, c'est une obligation : « O les croyants ! Entrez en plein dans l'Islam, et ne suivez point les pas du diable, car il est certes pour vous un ennemi déclaré » [Sourate coranique2-Verset208] ; les instructions divines directes –dans le Coran 'Paroles d'ALLAH S.W.T'– et indirectes – dans la Sounna 'Paroles et conduite du Prophète Mohammed S.A.Wⁱⁱ'– sont valables partout dans la vie des musulmans y compris l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat dans une approche islamique, comme nous le constatons tout au long de ce développement, se distingue, surtout, par son aspect social. L'Islam a donné aux humains une position unique parmi toute la création en tant que vicaire d'ALLAH S.W.T sur terre, ce qui leur confère des responsabilités envers leur propre bien-être et leur développement, ainsi que ceux du reste de la création. Parallèlement, les humains doivent créer un ordre économique et social juste et moral sur terre. À l'instar du système économique conventionnel/ coutumier, il y aura récompense et rétribution pour le respect ou la violation des règles ; cependant, dans l'approche islamique, les règles sont divines et absolues. Les règles du système économique islamique conduisent à des actions qui ancrent l'intérêt de la société et du reste de la Création, ainsi que l'intérêt personnel de l'humanité conformément à la volonté du Créateur. Pour El-Ashker et Wilson (2006, p.32), la pensée économique islamique s'est développée sur la base de la Chari'a islamique ; cette dernière est le code des vies, économique et sociale de tout musulman. L'Islam, selon Askari et Rehman (2013, p.301), unit les principes de l'éthique et les mesures institutionnelles (lois et règlements) pour créer un cadre qui inspire le fonctionnement de l'économie et de la société.

L'entrepreneuriat dans une approche islamique trouve dans sa définition plusieurs points d'intersection avec les différentes approches coutumières ; tout en maintenant la singularité d'avoir des aspects à elle-même.

La consultation des deux sources législatives célestes, notamment la Chari'a, nous achemine à juger que dans 66% de leurs textes, l'Islam incitent tous les musulmans à accomplir leur mission de vicaire d'ALLAH S.W.T sur cette terre ; notamment, eu égard leur mission de développement de l'économique et du social 'ces textes célestes se préoccupent de travailler et améliorer le comportement des musulmans vis-à-vis des ressources naturelles et de leurs semblables humains', moyennant des institutions qui obéissent aux injonctions de l'Islam ; l'Islam dans ces textes législatifs traite à pied d'égalité l'homme et la femme et les implique tous les deux dans l'accomplissement de leur mission de vicaire d'ALLAH sur cette terre ; au moment où les 34% des textes du Coran et de la Sounna restant, s'intéressent au mode de l'adoration du TRES HAUT ALLAH S.W.T de manière qu'aucun mode d'adoration ne soit hors de l'aptitude de chaque musulman « ALLAH n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité » (Sourate coranique2-Verset286) « ALLAH n'impose à personne que selon ce qu'il lui a donné » (Sourate coranique65-Verset7), et qu'il soit adapté à l'individu et au groupe, avec des allègements selon les situations mettant en valeur la psychologie de l'être humain.

Ce qui nous conduit à constater que les premiers 66% des textes législatifs islamiques abordent l'Islam selon une approche qui respecte le genre ou 'approche par diversité', une approche économique, une approche sociale, et une approche institutionnelle ; or que les seconds, tracent le mode d'adoration d'ALLAH dans une approche psychologique. Nous notons que la pratique de l'entrepreneuriat ou tout autre travail est un mode d'adoration d'ALLAH ;

Il faut mentionner toutefois que les deux grandes catégories des textes législatifs islamiques sont formées de standards et de modes qui organisent la vie du musulman 'institution législative et réglementaire'. Comme nous le mentionnons, à chaque fois, 'l'Islam est un mode de vie intégral', ce qui signifie que ces dans leur ensemble s'appliquent au contexte entrepreneurial. « O les croyants ! Entrez en plein dans l'islam, et ne suivez point les pas du diable, car il est certes pour vous un ennemi déclaré » (Sourate coranique2-Verset208).

Cet article théorique est périphérique à une recherche qui porte sur le thème « Approche entrepreneuriale islamique : impact sur la performance et aspects distinctifs eu égard aux approches entrepreneuriales coutumières ». En s'inscrivant dans le cadre des recherches dans le domaine de l'entrepreneuriat, notre recherche étudie l'entrepreneuriat dans une approche islamique et théorique. La préoccupation de notre recherche, et en partant de la première théorie propre à l'entrepreneuriat, à savoir : la théorie effectuale de SARASVATHY (2001), est de tenter de construire un modèle entrepreneurial islamique effectual basé sur la création de nouvelles combinaisonsⁱⁱⁱ des seules ressources en main de l'entreprise en saisissant les opportunités pour aboutir à la prise de décision tout en prenant en compte la présence de risque. Notre objectif crucial est de démontrer comment l'approche entrepreneuriale islamique génère-t-elle une meilleure performance globale ?

Afin de répondre à notre problématique, nous allons commencer par un positionnement de l'approche entrepreneuriale islamique par rapport aux différentes approches coutumières suivi de la présentation de l'entrepreneuriat social et l'emplacement de l'individu et le groupe dans l'approche islamique. Finalement nous allons traiter les sujets de la diversité et du genre en entrepreneuriat toujours dans une approche islamique.

2. Revue de littérature :

Pour Adas, E. B. (2006, p.12) et Hjorth et al. (2004), l'Islam a toujours promu l'entrepreneuriat. Bien que l'islam interdise le porc, l'alcool, les jeux d'argent, la prostitution et l'usure, les musulmans sont par ailleurs libres d'investir leur argent dans n'importe quelle activité économique et de produire, échanger et consommer comme bon leur semble. Les affaires et le commerce ont toujours fait partie de l'islam. Depuis les temps préislamiques, la ville sainte de La Mecque a été le centre des activités commerciales, et l'épouse du prophète Mohammed S.A.W Khadija était entrepreneure au sens contemporain ; de même le Prophète Mohammed S.A.W gérait des affaires de son épouse et la représentait dans ses affaires avec d'autres régions de la Péninsule Arabe. Adas constate aussi qu'il n'y a pas de conflit fondamental entre les bonnes pratiques commerciales et les activités lucratives en Islam. Dans cette même optique, Hjorth et al. (2004), constatent aussi que l'engagement dans l'entrepreneuriat est encouragé et même demandé dans les enseignements de l'Islam. Les musulmanpreneurs^{iv} se considèrent comme des musulmans engagés et l'entrepreneuriat pour eux est un devoir religieux et économique visant à générer un revenu halal (licite) pour s'acquitter de leurs obligations financières et contribuer au bien-être (Falah) d'Al-Oumma-al-Islamiya (Nation islamique), dans cette vie et dans l'autre vie. Les musulmans profitent d'une forme d'investissement éthique aux racines anciennes, ... Pour Hjorth et al. (2004) aussi, les musulmanpreneurs sont vigilants de ne conclure que les transactions ayant des objectifs religieux. Dans la finance entrepreneuriale, cela signifie que la spéculation (gharar) est interdite, tout comme la facturation d'intérêts (Riba). L'Islam se démarque par son interdiction de la consommation, la production et la commercialisation de la viande de porc et d'alcool. Les musulmans sont également interdits de jeu, de prostitution et d'usure. Ils ne peuvent pas non plus se livrer à la malhonnêteté, à la fraude, à la tromperie ou à tout ce qui blesse autrui. Cela exclut les pratiques commerciales modernes telles que la thésaurisation, la spéculation, la collusion, les options et contrats à terme standardisés, le day trading et les assurances commerciales. Celles-ci sont appelées Haram ou activités illicites. En partant des constats

d'Al Habtoor, 2001b, Siddiqi, 1979, Kayed (2006, p. 6) a appuyé l'idée que l'islam n'a aucun mal d'accepter la perception occidentale de l'entrepreneuriat, qui pour la plupart de ses théories basées sur des courants de pensée économiques qui perçoivent l'entrepreneuriat en tant qu'activité économique se préoccupant de maximiser le profit personnel de l'entrepreneur. Mais, soutiens fermement que, comme toutes les autres activités dans l'islam, une activité économique doit être fondée sur des fondements éthiques et moraux et être socialement acceptable.

“Islam has no ill feelings toward the western perception of entrepreneurship as an economy activity, but strongly argues that, like all others activities, an economic activity has to be based on ethical and moral foundations and be socially acceptable (Al Habtoor, 2001b, Siddiqi, 1979).”

3. Positionnement de l'approche entrepreneuriale islamique par rapport aux différentes approches coutumières :

Comme nous l'avons avancé, il est constaté cinq sous-approches islamiques que nous cherchons à souligner leurs aspects distinctifs eu égard les approches coutumières du même genre ; ainsi que leurs points d'intersection avec ces approches.

Les sous-approches entrepreneuriales islamiques que nous avons arrêtées sont : l'approche économique, l'approche sociale, l'approche psychosociologique (l'individu et le groupe), l'approche de diversité – genre (femme), l'approche institutionnelle (basées sur le droit et les législations organisant le climat entrepreneurial).

3.1. L'approche économique et entrepreneuriat dans une approche islamique

La Chari'a islamique qui est la source législative islamique qui réunit les instructions de l'Islam dans le Coran et la Sounna – offrent aux musulmanpreneurs les règles relatives à leur conduite dans une économie islamique, il s'agit des règles relatives aux contrats, aux droits de propriété, aux trusts, à la coopération, à la consultation, à la justice, à la distribution et à la redistribution. Mulyaningsih et Ramadani (2017, p.151), trouvent que la différence entre l'économie capitaliste et l'économie islamique réside dans la façon avec laquelle le musulman génère, gère et dépense son argent.

Pour El Kadiri Boutchich (2018, p. 80), « l'entrepreneuriat ne peut être dissocié de l'entrepreneur, les deux sont liés à travers l'entreprise qui aussi bien un ensemble de comportements et d'attitudes que de structure... ». L'entrepreneur est un agent économique s'est démarqué dans la microéconomie où son émergence dans cette branche de l'économie remonte aux travaux de Cantillon (1755) et de Smith (1759). Cantillon a accentué la fonction de l'entrepreneur et sa prise de risque dans l'affaire entrepreneuriale sans s'intéresser à sa personnalité. La prise de risque dans une approche islamique est un genre d'épreuve qu'affronte un entrepreneur pour qu'il puisse faire face à l'incertain, le musulmanpreneur est persuadé que l'épreuve est une preuve de l'amour d'ALLAH pour lui et qu'elle est toujours accompagnée d'une récompense. Le prophète Mohammed S.A.W dans la Sounna dit « La grande récompense est avec la grande épreuve, ALLAH quand IL aime des gens IL les met à l'épreuve, ceux qui l'acceptent seront bénis, et ceux qui la refusent seront châtiés » (Recueil de Sahih AT-Tarmidi 2396 et recueil de Sahih Ibnou Maja 4031 et Al-Albani a considéré authentique la version AT-Tarmidi) et dans le sacré coran ALLAH nous dit « Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : « Nous croyons ! » sans les éprouver ». (29-2). En Islam, l'épreuve est la suite logique de la croyance. Pour Mirakhor (2009, 2010) ALLAH nous met à l'épreuve pour tester comment nous décidons face à l'incertain tout en jouissant de notre marge d'arbitrage et de notre pleine délivrance au résultat vers lequel ALLAH nous conduit.

“Why does the Creator subject life to so much uncertainty? The answer appears in the Qur'an under the concept of testing, also shared by the other Abrahamic traditions. The

Creator tests humans by the decisions they make in uncertainty. The main reason is to motivate humans to use their free will for self-improvement and for spiritual growth (Mirakhor 2009, 2010). ”

Le classique Smith qui est considéré comme le père de l'économie politique est le pionnier, à travers sa théorie des sentiments moraux (1759), à aborder la division de travail pour souligner l'importance de l'homme dans le contexte entrepreneurial et de l'accumulation du capital ; Smith est reconnu par son introduction du rôle de la main invisible 'le marché' comme unique régulateur de l'économie. L'Islam ne fait supporter au musulmanpreneur qu'à la limite de son aptitude et de sa capacité.

« ALLAH n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité » (Sourate coranique2-286) « ALLAH n'impose à personne que selon ce qu'il lui a donné » (Sourate coranique65-7)

Théoriquement, l'entrepreneur a dû attendre le début du 19^{ème} siècle avec les travaux de Say (1803) et le début du 20^{ème} siècle Schumpeter (1934) ; Say a abordé les qualités personnelles de l'entrepreneur 'approche par les traits', l'Islam depuis plus de 15 siècles invite les musulmanpreneurs à réunir des qualités indispensables pour réaliser leur appartenance à l'Islam (Voir 1.3 du présent article). Pour Schumpeter l'entrepreneur détient le «mécanisme pour changer », ce qui se rencontre avec notre approche islamique pour qui «En vérité, ALLAH ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les [individus qui le composent] ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. » (Sourate coranique13-Verset11)

Empiriquement, l'entrepreneur n'a suscité l'attention des théoriciens qu'après la reprise des affaires et de l'économie au cours des quatre dernières décennies, période après-guerre, dans cette phase (Voir Tableau 3), spécialement (1970-1980), intervalle de temps durant lequel sont apparus les sujets liés à l'entrepreneuriat féminin.

3.2. L'entrepreneuriat social dans une approche islamique

L'entrepreneuriat dans une approche islamique s'est fondé sur l'éthique où la responsabilité sociale est un paramètre très présent ; ainsi, ALLAH 'S.W.T' nous souligne de cette responsabilité sociale, à travers les versets coraniques suivants :

« Adorez ALLAH et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car ALLAH n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant. » [4-36]

« La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le levant ou le couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en ALLAH, au jour dernier, aux anges, au livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs, d'accomplir la salât et d'acquitter la zakât. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, voilà les véridiques et voilà les pieux ! » [2-177]

En s'inspirant des injonctions de l'Islam, l'entrepreneuriat social dans l'approche islamique se caractérise par la sélectivité obligatoire des projets pour répondre à la notion d'éthique ou de durabilité, avec ses différentes dimensions l'économique, le social et l'environnemental. Dans l'approche coutumière, cette sélectivité de projets sous la contrainte éthique est devenue un mode optionnel dans les pays les plus développés de l'occident. Pour Alain Chauveau et Jean-Jacques Rosé (2003) « Avant même que la société civile ne se dresse face aux entreprises en particulier aux États-Unis certains fonds d'investissement à caractère religieux ou philanthropiques pratiquaient la sélection de l'investissement par la morale. Mais l'influence grandissante des fonds de pension sur les marchés financiers, alliée à l'irruption des craintes écologiques, ont conduit à une montée en puissance de l'investissement

responsable. Les fonds éthiques ne se contentent plus d'investir dans les sociétés financièrement les plus rentables, ils les sélectionnent également sur leurs performances sociales et environnementales.»

De nos jours plus que jamais les musulmans comme tout le reste du monde n'ont besoin de projets entrepreneuriaux sociaux pour faire face à la montée des taux de pauvreté. Selon la banque mondiale, le monde recense deux milliards de la population mondiale vivant dans la pauvreté dont 35 % vivent dans des pays musulmans. "According to World Bank, approximately three billion people in the world are living in poverty and 35 % of that poor live in Muslim countries"

Tableau N°1. Répartition des musulmans à travers le monde¹

	Estimated 2009 Muslim population	Percentage of population that is Muslim	Percentage of World Muslim population
Indonesia	202,867,000	88,2	12,9
Pakistan	174,082,000	96,3	11,1
India	160,945,000	13,4	10,3
Bangladesh	145,312,000	89,6	9,3
Egypt	78,513,000	94,6	5,0
Nigeria	34,199,000	50,4	5,0
Iran	73,777,000	99,4	4,7
Turkey *	73,619,000	- 98,0	4,7
Algeria	34,199,000	98,0	2,2
Morocco *	31,993,000	-99,0	-2,0

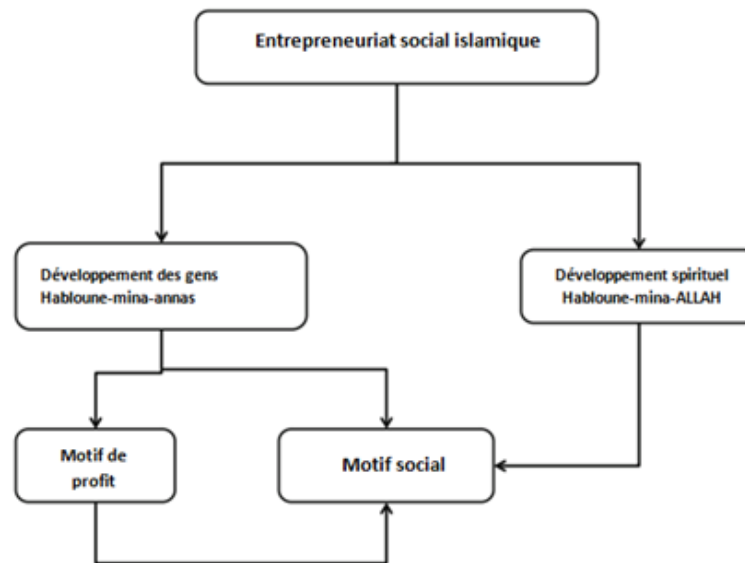
Source : Ramadanani et al. (2017, p. 145)

Pour Mulyaningsih & Ramadanani (2017, p.145), l'entrepreneuriat social se réfère à la création de la valeur sociale produite par la collaboration entre les personnes et les organisations de la société civiles engagées dans l'innovation sociale et toujours impliquées dans les activités économiques. Par conséquent, leur définition est fondée sur quatre critères : la valeur sociale, la société civile, l'innovation, et, l'activité économique.

L'entrepreneuriat social est un concept assez nouveau et le manque de consensus concernant sa définition signifie qu'il y aura pleines de recherches pour aboutir à un accord à propos de ce champ d'études. Cependant, du point de vue Islam la responsabilité de chaque musulman capable de générer de la prospérité est liée à la culture entrepreneuriale sociale d'être utile dans la société, tout en renforçant la spiritualité du musulmanpreneur consolidant son lien avec ALLAH. Dans cette approche, Mulyaningsih & Ramadanani (2017, p. 153) schématisent l'entrepreneuriat social dans une approche islamique comme apparaît dans le schéma suivant :

¹ Data for Turkey and Morocco come primary from general population survey, which are less reliable than censuses or large-scale demographic and health surveys. As the result, the percentages of the population is rounded to the nearest integer Source: Pew Research Center's Forum on Religion & Public Life. (www.pewforum.org/files/2009/10/Muslimpopulation.pdf)

Figure N°1 : Cadre Conceptuel de l'entrepreneuriat social dans l'islam



Source: Mulyaningsih & Ramadani (2017, p. 153)

Dans son ensemble, l'entrepreneuriat social, pour Bygrave & Zacharakis (2011 ; 564) concerne tout ce qui est lié aux valeurs sociales ou changement social. Un entrepreneur social contribue au changement social par l'adoption d'une mission qui vise à créer et maintenir une valeur sociale, reconnaître et rechercher sans relâche tout ce qui aide à réussir sa mission, s'engager dans un processus continu de création, d'adaptation et d'apprentissage, agir avec audace sans être freiné par la limitation de ressources : être proactif, reconnaître sa responsabilité eu égard les circonstances et les résultats obtenus : être internal.

3.3. L'individu, le groupe et entrepreneuriat dans une approche islamique

L'Islam a mis au cœur de sa préoccupation l'individu en tant que noyau de la famille, de la société, et de la Nation islamique. « Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et nous les avons nettement préférés à plusieurs de nos créatures. » (Sourate coranique17–Verset70)

L'Islam a incité le musulman de se munir d'un certain nombre de qualités pour réaliser son appartenance à un l'Islam : bâtir une communauté islamique. Ces qualités, comme nous le constatons des points suivants, traitent essentiellement le côté psychologique du musulman.

3.3.1. Culture et éthique

Mener une affaire entrepreneuriale ne se limite pas à l'analyse économique, mais en s'inscrivant dans une culture munie de valeurs qui inspirent, entre autres, l'entrepreneur. [Coster (2009)] ; cette culture pour Dollinger (2008, p. 370), est reflétée par ses, philosophies, règles, normes et valeurs. Une forte culture entrepreneuriale révèle les valeurs des fondateurs. Fillion (1991, 1997) ; Verstraete, (1999 ; 2002, p.24) sont d'accord sur le fait que « Les caractéristiques de l'entrepreneur sont contingentes au lieu d'où celui-ci émerge et au temps ». La culture islamique basée sur l'éthique de la législation divine dicte que les musulmanpreneurs quelle que soit leurs affaires entrepreneuriales ou leurs secteurs d'activités, suivent les mêmes sources (Coran et Sounna) ce qui est, pour Hamid et Sa'ari (2011), la base des résultats du commerce en Islam. (Ramadani et al., 2017).

Nous soutenons parfaitement l'apport d'Askari (2013, p. 158) pour qui les injonctions islamiques telles que dans le Coran et la Sounna et non pas les fausses pratiques des

musulmans d'aujourd'hui ou de ce monde, réunissent de plus fortes doses de justice sociale et économique, de moralité, d'humanité, de compassion, de générosité et de charité : l'Islam met davantage l'accent sur les règles et le respect des règles. L'Islam, et à travers les versets coraniques et les textes du Hadith 'Parole du Prophète Mohammed S.A.W', trace clairement une feuille de conduite de l'éthique islamique au moment où les aspects distinctifs de l'approche islamique : le licite et l'illicite et l'interdiction de l'intérêt usuraire constituent les bornes de l'éthique islamique ; parmi l'éthique islamique est le souci social et le soin accordé à la durabilité. D'autres formes d'éthique peuvent être abordées :

• **L'honnêteté et véracité,**

L'Islam, et à travers la première source législative 'le Coran', implique le musulmanpreneur dans l'honnêteté et la véracité, à travers les versets coraniques suivants :

« Et donnez la pleine mesure quand vous mesurez, et pesez avec une balance exacte. C'est mieux [pour vous] et le résultat en sera meilleur » (Sourate coranique17-Verset35)

« O vous qui avez cru ! Obéissez à ALLAH, obéissez au Messenger, et ne rendez pas vaines vos œuvres » (Sourate coranique47-Verset33)

« O les croyants ! Remplissez fidèlement vos engagements » [Sourate coranique5-Verset1]

« Soyez fidèles au pacte d'ALLAH après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris ALLAH comme garant [de votre bonne foi]. Vraiment ALLAH sait ce que vous faites » [Sourate coranique16-Verset91]

« ... Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements » [Sourate coranique17-Verset34]

• **La protection de l'environnement dans l'Islam :**

Au cœur de l'éthique, existe la protection de l'environnement. Dion (2007), voit que « Il importe peu que les associations sectorielles, le milieu des affaires et la société dans son ensemble donnent des définitions différentes de la protection de l'environnement, de la justice et de l'intégrité ou aient des conceptions différentes du droit naturel. Il demeure que le contenu de ces valeurs doit être non équivoque. Autrement dit, ils se contrediraient elles-mêmes. ⁽¹¹⁾ »

La qualité de vicaire accordé à l'homme sur cette terre signifie qu'il a le plein droit de jouir de ses ressources en mode utilisation efficaces sans gaspillage ni surexploitation.

« O enfants d'Adam, dans chaque lieu de salât portez votre parure [vos habits]. Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès. » [Sourate coranique7-Verset31] »

« Qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni prodigues ni avarés, mais se tiennent au juste milieu » (Sourate coranique25-Verset67)

« C'est lui qui a créé les jardins, treillagés et non treillagés ; ainsi que les palmiers et la culture aux récoltes diverses [de même que] l'olive et la grenade, d'espèces semblables et différentes. Mangez de leurs fruits, quand ils en produisent ; et acquittez-en les droits le jour de la récolte. Et ne gaspillez point Il n'aime pas les gaspilleurs. » (Sourate coranique6-Verset141)

Cette utilisation efficace des ressources a pour objectif de préserver l'équilibre de cet univers et d'assurer la durabilité de ces ressources pour les générations futures « Nous avons créé toute chose avec mesure » (Sourate coranique54-Verset49)

L'utilisation efficace des ressources dans une approche entrepreneuriale islamique relève d'une conviction de l'équité des injonctions de l'Islam qui se distingue de l'économie capitaliste bâtie sur l'utilitarisme et le profit dans une approche purement matérielle loin des valeurs d'éthique. Cette insuffisance dans la théorie capitaliste a été tentée surmonter avec le capitalisme conscient qui est selon Mackey (2013) un paradigme en évolution pour les entreprises qui créent simultanément de multiples types de valeur et de bien-être pour tous les acteurs: financier, intellectuel, physique, écologique, social, culturel, émotionnel, éthique et

même spirituel. Ce nouveau système d'exploitation pour les entreprises est bien plus en harmonie avec l'éthique et l'essence de nos êtres en évolution. (Weiss (2014, p. 230)

Dans une approche islamique, un musulman n'atteindra le niveau de la foi que si ce qu'il aime pour soi-même l'aime pour son frère musulman 'son frère musulman actuel ou des générations futures'.

« Ne sera pas croyant quiconque parmi vous que s'il aime pour lui-même ce qu'il aime pour son frère » [Raconté dans Sahih Al-Boukhari et Sahih Mouslim]

Aussi, en confirmation de l'intérêt de la durabilité dans la Sounna « Tout musulman qui plante une plantation et qu'un oiseau, un homme ou une bête mange de son fruit est un acte de charité » [Raconté dans Sahih Al-Boukhari 1/226 N°2320 et Sahih Mouslim 3/1188 N°1552]. Pour ce qui est des ressources naturelles, le Prophète Mohammed S.A.W dit « Les musulmans sont associés dans : l'eau, les prairies et le feu » [Raconté par Al-Imam Ahmed, Abou Daoud, Al-Bayhaqi, Ibnou Maja].

Les qualités susmentionnées sont valables pour l'individu et pour le groupe. Pour aboutir à une performance entrepreneuriale distinctive, l'approche islamique, procède par d'autres qualités notamment, au niveau du groupe : la coopération, la consultation et le leadership ; et au niveau individuel et collectif à la qualité de l'excellence.

3.3.2. Coopération, consultation et leadership :

Pour Verstraete (2005) « L'entrepreneur compose avec la dialectique de l'objectif et du subjectif, du naturel et de l'artificiel, en usant des espèces de capital dont il dispose et de sa conviction pour se positionner par l'instauration d'une structure d'entreprise au sein d'une structure sociale. Comme il ne saurait tout faire seul, l'impulsion d'une organisation entrepreneuriale, impliquant d'autres acteurs, au sein de l'organisation sociale est déclenchée.»

Pour Bygrave & Zacharakis (2011 ; 220), l'entrepreneuriat est une équipe sportive et la tâche la plus critique pour chaque entrepreneur en termes d'engagement est de bien sélectionner qui fera partie de son équipe. "Entrepreneurship is a team sport. The most critical task any lead entrepreneur undertakes is defining who should be on the team and then creating an environment in which that team can flourish."

Dana (2007), voit que le travail collectif est important dans la mesure où il assure la coopération entre les niveaux de la chaîne de création de valeur. "...This is consistent with research by Dana (2007) who found that collective forms of work are important in order to ensure cooperation between different parts of the value chain."

Avant et après avoir conclu une affaire entrepreneuriale basée sur la sincérité et la confiance mutuelle entre les parties prenantes, l'entrepreneur doit se munir de la piété, éviter tout ce qui est illicite et adopter tout ce qui est licite ; comme nous l'avons avancé les aspects distinctifs de l'approche islamique ne sont qu'une réinterprétation de l'éthique qui est le crucial de la Chari'a islamique « Soyez fidèles au pacte d'ALLAH après avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris ALLAH comme garant [de votre bonne foi]. Vraiment ALLAH sait ce que vous faites ! » (Sourate coranique16-Verset91) « ... Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements » (Sourate coranique17-Verset34) ; « O vous qui croyez ! Ne trahissez pas ALLAH et le Messenger. Ne trahissez pas la confiance qu'on a placée en vous » (Sourate coranique8-Verset27), l'Islam insiste sur la coopération et la consultation ; qui sont deux qualités clairement distinctives de la législation céleste islamique.

« ...Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et n'entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez ALLAH, car ALLAH est, certes, Dur en punition » (Sourate coranique5-Verset2)

« ...qui répondent à l'appel de leur SEIGNEUR, accomplissent la Salat, se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que NOUS leur attribuons » (Sourate coranique42-Verset38)

Pour Fayolle, « L'entrepreneur est avant tout un leader qui sait animer des équipes, s'adapter à leurs besoins et les conduire vers l'atteinte des buts et des objectifs qu'il a assignés. »

La coopération entre les membres de l'équipe entrepreneuriale sera mieux assurée en présence d'un leadership. Pour Frederick et al. (2016, p. 383), le leadership entrepreneurial peut être défini comme un entrepreneur qui a l'habileté d'anticiper, d'imaginer, de maintenir la flexibilité, penser stratégiquement, et travailler avec d'autres pour initier l'échange qui créera un futur viable pour l'organisation. Pour eux, quand ce processus de leadership est difficile à comprendre par les concurrents, la firme créera un avantage concurrentiel. "Entrepreneurial leadership can be defined as the entrepreneur's ability to anticipate, envision, maintain flexibility, think strategically and work with others to initiate changes that will create a viable future for the organization. If these leadership processes are difficult for competitors to understand and imitate, the firm will create a competitive advantage. ⁽¹⁶⁾"

Dans une approche conventionnelle, pour Bergery (2011) « Il semble ainsi nécessaire que le top-management adopte un style de leadership qui promeuve la participation, par exemple en donnant « accès aux lieux stratégiques de la prise de décision pendant la phase de planification. » »

Pour Cohan (2004), la valeur du leadership signifie le fait de donner aux employés, clients, investisseurs et à la communauté la meilleure solution que les concurrents "Value leadership means giving a company's employees, customers, investors, and communities the better deal than competitors do. "

Le leadership islamique quel que soit son domaine, implique tous ses collaborateurs dans la prise de sa décision « C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui lui font confiance. » (3-159)

Dans une approche islamique, les sources islamiques du leadership existent généralement dans les ressources primaires et secondaires de la Chari'a (le Coran et la Sunna) en plus des pratiques des premiers musulmans. Il y a aussi un volet dans la pensée du leadership occidental qui souligne l'importance de la spiritualité, des valeurs religieuses et des relations humaines. Pour Deal & Bolman, 1995, l'essence du leadership est de s'offrir et de se donner l'esprit. "Leadership in Islam is similar to leadership in the West except in its religious, moral, and human roots. Religious and moral spirit (fear of God) dominated the government leadership under the Prophet Mohammad (pbuh) and the Four Caliphs (Al Buraey, 1985). From an Islamic perspective, the Islamic roots of leadership generally exist in the primary and secondary resources of the Shari'ah (Qur'an and the Traditions) in addition to the practices of the early Muslims. There is also a strand in Western leadership thought that stresses the importance of spirituality, religious values, and human relationships. The essence of leadership is offering oneself and one's spirit (Deal & Bolman, 1995)."

3.3.3. L'excellence,

Pour Peter S. COHAN (2004), rien ne nous satisfait à moins que le meilleur de tout ce qu'on fait. "We are satisfied with nothing less than the very best in everything we do. We will continue to raise the bar for everyone. The great fun here will be for all of us to discover just how good we can really be "

Le Messager d'Allah Mohammed (S.A.W) nous dit « ALLAH aime l'excellence et n'aime pas l'absurdité » [raconté par ABI ARRAZI]

Souvent l'excellence commence avec une décision bien réfléchie. Selon Jim COLLINS (2001) :

« Toutes les entreprises excellentes ont commencé leur cheminement vers l'excellence en affrontant la réalité.... Si l'on commence à déterminer sa situation exacte avec honnêteté et application, les décisions à prendre s'imposent d'elles-mêmes... »

Tableau N°2. Intersections entre approche entrepreneuriale islamique et approches coutumières

Pratiques entrepreneuriales dans une approche islamique.	Pratiques entrepreneuriales correspondantes dans une approche coutumière
L'approche économique :	
<p>Le musulmanpreneur subit le risque entrepreneurial tout en étant persuadé que c'est une épreuve qui achemine vers une récompense.</p> <p>L'Islam ne fait supporter un musulmanpreneur qu'à la hauteur de sa capacité et de son aptitude</p> <p>L'Islam invite les musulmanpreneurs à être consciencieux, de se munir des bonnes valeurs de l'Islam, et d'être tranchant dans leur décision (Voir 1.3)</p> <p>«En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les [individus qui le composent] ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. » (13-11)</p>	<p>Cantillon (1755) : l'entrepreneur subit le risque entrepreneurial</p> <p>Smith (1759) : s'est concentrée sur le capital humain comme source de l'accumulation du capital/ rôle du marché dans la régularisation de l'économie</p> <p>Say (1803) : importance des qualités personnelles de l'entrepreneur 'approche par les traits'</p> <p>Schumpeter (1934) : l'entrepreneur « détient le mécanisme pour changer »</p>
L'approche sociale :	
<p>Responsabilité/ Mission de chaque musulman capable de générer de la prospérité est liée à la culture entrepreneuriale sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être utile dans la société, • Renforcer sa spiritualité avec ALLAH S.W.T 	<p>Responsabilité/ mission eu égard la société (Bygrave & Zacharakis (2011, p.564)</p>
L'approche psychosociologique :	
<p>L'homme et le groupe ont la même valeur chez ALLAH S.W.T :</p> <p>Le travail doit correspondre à ses capacités, physique, intellectuelle, et psychologique « ALLAH n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité » (2-286) « ALLAH n'impose à personne que selon ce qu'il lui a donné » (65-7)</p> <p>L'islam préserve la dignité humaine</p> <p>Au niveau du groupe, l'Islam incite les musulmanpreneurs à la coopération : « ...Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et n'entraidez pas dans le pêché et la transgression. Et craignez ALLAH, car ALLAH est, certes, Dur en punition » (5-2)</p> <p>La consultation : est un élément indispensable pour l'opérationnalisation de la Chari'a islamique chez les groupes sociaux, professionnels, politiques islamiques « ...qui répondent à l'appel de leur SEIGNEUR, accomplissent la Salat, se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que NOUS leur attribuons » (42-38)</p>	<p>L'école des relations humaines s'est centrée sur l'homme moyennant la décentralisation des responsabilités : organisation verticale du travail ... (Aïm (2012, p.47)</p> <p>L'introduction de la dimension psychologique au travail.</p> <p>La coopération est une nécessité pour réussir l'affaire entrepreneuriale (Vestraete (2005), Bygrave et Zacharakis (2011), Danna (2007),.</p> <p>La coopération entre les membres de l'équipe entrepreneuriale sera mieux assurée en présence d'un leadership. Frederick et al. (2016) « Rien ne nous satisfait à moins que le meilleur de tout ce qu'on fait. » Cohan (2004) : dans le contexte entrepreneurial, on a dépassé l'objectif de la performance, seules les entreprises excellentes s'imposent. Collins (2001).</p>

<p>Et, le leadership ; en Islam, le leadership ne peut pas réussir sans consultation. « Et consulte-les à propos des affaires, et puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à ALLAH, ALLAH aime, en vérité, ceux qui lui font confiance. » (3-159)</p> <p>Et, enfin, au niveau individuel et collectif, l'Islam incite les musulmanpreneurs à remplir la qualité de l'excellence. Le Messenger d'Allah Mohammed (S.A.W) nous dit « ALLAH aime l'excellence et n'aime pas l'absurdité » [raconté par ABI ARRAZI]</p>	
---	--

Source : Auteurs

3.4. Les sujets de la diversité et du genre en entrepreneuriat dans une approche islamique

« O hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement. » (4-1)

L'Islam dans sa législation qui touche la vie complète du musulman, traite à pied d'égalité l'homme et la femme et les implique tous les deux dans le respect de ses injonctions. Même, avant la mission du Prophète Mohammed S.A.W en tant que Messenger à l'humanité entière, le Prophète Mohammed S.A.W exerçait le commerce, ainsi que sa première épouse Khadija A.A-S était une entrepreneure au sens contemporain ; et ce domaine d'activité était le point de rencontre avec Lui S.A.W

L'Islam a autorisé l'exercice du commerce « Alors qu'ALLAH a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. » (Sourate coranique2-Verset275). Il a même permis à la femme d'être partie prenante du contrat commercial.

« O les croyants ! Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la en écrit ; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice ; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah lui a enseigné ; qu'il écrive donc, et que dicte le débiteur : qu'il craigne Allah son Seigneur, et se garde d'en rien diminuer. Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son représentant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égaré, l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas quand ils sont appelés. Ne vous laissez pas d'écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande : c'est plus équitable auprès d'Allah, et plus droit pour le témoignage, et plus susceptible d'écartier les doutes. Mais s'il s'agit d'une marchandise présente que vous négociez entre vous : dans ce cas, il n'y a pas de péché à ne pas l'écrire. Mais prenez des témoins lorsque vous faites une transaction entre vous ; et qu'on ne fasse aucun tort à aucun scribe ni à aucun témoin. Si vous le faisiez, cela serait une perversité en vous. Et craignez Allah. Alors Allah vous enseigne et Allah est Omniscient. » (2-282)

La femme entrepreneure ou autre dans une approche islamique n'est pas obligée de travailler pour subvenir à ses besoins ; non mariée elle est sous la responsabilité de son père, ou son frère, ou un parent, et mariée sous la responsabilité de son mari : l'Islam préserve la femme et lui donne le choix de travailler, de mener une affaire ou non ; depuis plus de 15 siècle il a défendu son bien-être. Or, ce n'est que vers le début du 20^{ème} siècle qu'on a assisté à l'émergence des premières femmes entrepreneures gravant leurs propres enseignes commerciales pour faire face à la discrimination masculine : Madame C.J. Walker, Coco Chanel, Olive Ann Beech et Ma Perkins. (« Women Entrepreneurs: History of Women in

Business », Makayla Seger, Business home, 09/18/2017). Au moment où, la première femme qui s'est introduite dans le monde des affaires était l'américaine Eliza Lucas Pinckney (1722-1793) ("She Came, She Saw, She Conquered: 8 Women Who Changed The World", Kristen Wong, The story exchange, March 1, 2019).

D'après l'analyse de 81 articles sur l'entrepreneuriat féminin qui ont été publiés entre 1982 et 2000, Ahl (2003) conclut que les recherches empiriques sur les femmes entrepreneuses présentent généralement qu'elles ont plus de ressemblances que de différences avec les hommes entrepreneurs.

3.5. L'institution dans une approche entrepreneuriale islamique

L'entrepreneuriat dans une approche institutionnelle vise d'approcher les institutions qui facilitent le déroulement de l'entrepreneuriat entre les Nations, de par leurs législations universelles, nous citons, entre autres :

OCED : cette organisation et en collaboration avec ses différents pays membres à travers les pouvoirs publics, économiques et sociaux, ainsi que les représentants de la société civile, établit des normes et propose des solutions pour améliorer ces différents domaines (www.oecd.org/fr)

Dans l'Islam ALLAH S.W.T Est le SEUL qui établit les lois et règlements tout en nous laissant la voie de jurisprudence « A Allah appartient l'Inconnaissable des cieux et de la terre, et c'est à Lui que revient l'ordre tout entier. Adore-Le donc et place ta confiance en Lui. Ton Seigneur n'est pas inattentif à ce que vous faites. ». (Sourate coranique11–Verset123). Tout simplement parce qu'ALLAH S.W.T Est Lui Qui a créé toute chose avec mesure « Nous avons créé toute chose avec mesure » (54-49) et Lui Seul qui Connait notre bien. « C'est ALLAH Qui Sait, alors que vous ne savez pas. » (2-216)

PNUD : c'est le programme des Nations-Unis qui est présent dans quelque 170 pays. Étant un des programmes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et l'exclusion. Ceci est fait en aidant ces pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en matière de leadership et de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable².

En Islam, la Chari'a islamique, est l'institution qui veille à guider les musulmanpreneurs vers la voie de coopération, de leadership (Voir Tableau 2) et le développement de la Nation islamique entière planétaire.

Tableau N°3. Intersections entre approche entrepreneuriale islamique et approches coutumières

Pratiques entrepreneuriales dans une approche islamique	Pratiques entrepreneuriales correspondantes dans une approche coutumière
L'approche de diversité – genre (femme) :	
<p>Khadija la première épouse du prophète Mohammed S.A.W était une femme entrepreneuse au sens contemporain depuis plus de 15 siècles ; elle était entrepreneuse tout comme son mari le prophète Mohammed S.A.W</p> <p>La femme entrepreneuse dans une approche islamique n'est pas obligée de travailler pour subvenir à ses besoins ; non mariée elle est sous la responsabilité de son père, frère, et mariée sous la responsabilité de son mari : l'Islam préserve la femme et lui donne le choix de travailler, de</p>	<p>Ce n'est vers le début du 20^{ème} siècle qu'on a assisté à l'émergence des premières femmes entrepreneuses gravant leurs propres enseignes commerciales pour faire face à la discrimination masculine : Madame C.J. Walker, Coco Chanel, Olive Ann Beech et Ma Perkins. (« Women Entrepreneurs: History of Women in Business », Makayla Seger, Business home, 09/18/2017); or, la première femme qui s'est introduite dans le monde des affaires était l'américaine Eliza Lucas Pinckney (1722-1793) ("She Came, She Saw,</p>

² (www.undp.org/fr)

<p>mener une affaire ou non,</p>	<p>She Conquered: 8 Women Who Changed The World”, Kristen wong, The story exchange, March 1, 2019</p> <p>D’après l’analyse de 81 articles sur l’entrepreneuriat féminin qui ont été publiés entre 1982 et 2000, Ahl (2003) conclut que les recherches empiriques sur les femmes entrepreneuses présentent généralement qu’elles ont plus de ressemblances que de différences avec les hommes entrepreneurs.</p>
<p>L’approche institutionnelle :</p>	
<p>La Chari’a, est l’institution qui veille à guider les musulmanpreneurs vers la voie de coopération et le développement de la Nation islamique entière planétaire.</p> <p>Dans l’Islam ALLAH S.W.T le SEUL qui établit les lois et règlement tout en nous laissant la voie je jurisprudence « A Allah appartient l’Inconnaissable des cieux et de la terre, et c’est à Lui que revient l’ordre tout entier. Adore-Le donc et place ta confiance en Lui. Ton Seigneur n’est pas inattentif à ce que vous faites. ». (11–123) Tout simplement parce qu’ALLAH S.W.T EST LUI QUI a créé toute chose avec mesure et LUI SEUL qui Connait notre bien. « C’est ALLAH Qui Sait, alors que vous ne savez pas. » (2-216)</p> <p>L’Islam, à travers sa législation céleste invite à se munir de la coopération et d’accomplir sa responsabilité sociale ; notamment à travers la Sadaqa et la Zakat pour atténuer le taux de pauvreté dans la communauté musulmane, et accomplir sa mission de vicaire envers la préservation de la durabilité de cette terre et ses ressources (Voir notre prochaine publication)</p> <p>Les règles institutionnelles islamiques sont divines et absolues et sont concrétisées par des actions qui intègrent l’intérêt de la société et du reste de la Création, ainsi que l’intérêt personnel de l’humanité, conformément à la volonté du Créateur.</p>	<p>Il s’agit d’approcher les institutions qui facilitent le déroulement de l’entrepreneuriat entre les Nations, de par sa législation universelle, nous citons, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OCED : cette organisation et en collaboration avec les différents pays membres à travers les pouvoir publics, économique et sociaux, ainsi que les représentant de la société civile, établit des normes et propose des solutions pour améliorer ces différents domaines (www.oecd.org/fr) • PNUD : c’est le programme des Nations-Unis qui est présent dans quelque 170 pays. Étant un des programmes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et l’exclusion. Ceci est fait en aidant ces pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en matière de leadership et de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable. (www.undp.org/fr)

Source : Auteurs

4. Conclusion :

À l’instar du système économique coutumier, en Islam, les humains doivent créer un ordre social juste et moral sur cette terre et pour le respect de ses règles ou leur violation ils recevront une récompense ou une rétribution. Toutefois, les règles du système économique islamique sont divines et absolues. Et sont concrétisées par des actions qui intègrent l’intérêt de la société et du reste de la Création, ainsi que l’intérêt personnel de l’humanité, conformément à la volonté du Créateur.

Les aspects distinctifs de l’entrepreneuriat islamique et qui découlent de la qualité de l’Islam en tant que mode de vie intégral, sont l’interdiction du recours à l’emprunt usuraire ; et le licite et l’illicite

- **Interdiction du recours à l'emprunt usuraire et entrepreneurial**

Partant de la définition fournie par El-Ashker & Wilson (2006), le Ribâ ou intérêt usuraire est une augmentation naissant au cours d'un prêt ou d'une transaction commerciale sans que le propriétaire donne une contre-valeur. Pour Hjorth et al. (2004, p.p. 4-5) l'entrepreneuriat est le processus qui permet de créer quelque chose de nouveau avec de la valeur en consacrant le temps et les efforts nécessaires aux risques et incertitudes financiers, psychiques et sociaux, et recevoir les récompenses résultantes des satisfactions monétaire et personnelle. Dans une approche entrepreneuriale islamique, l'intérêt usuraire écarte l'engagement de ceux qui disposent de l'argent de prendre le risque d'investir leur argent pour promouvoir l'économie par des projets commerciaux et industriels contribuant à diminuer le chômage. Bien que l'Islam encourage l'entrepreneuriat et le commerce, il prohibe le recours à l'emprunt moyennant le système d'intérêt usuraire. Cette interdiction par ordre divin a été prouvée par les travaux de Keynes dans sa théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936) où il a démontré l'intérêt du zéro intérêt et la condamnation de tout autre type d'intérêt. Pour Keynes l'intérêt usuraire a été interdit par l'église chrétienne de l'Europe médiévale et par l'Islam et dans d'autres parts. Bien que ses travaux sont loin de la finalité islamique et la finance islamique, mais sont bien équitables eu égard la prévention des crises engendrées par les intérêts. (Sheng & Singh (2013))

Dans une approche coranique, ALLAH nous avertit que « Ceux qui mangent [pratiquent] de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher du satan a bouleversé parce qu'ils disent : « le commerce est tout à fait comme l'intérêt ». Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant ; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du feu ! Ils y demeureront éternellement (275) Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur » [Sourate coranique2-Versets 275&276]

Et dans une autre Sourate, nous informe que « ...et à cause de ce qu'ils prennent des intérêts usuraires –qui leur étaient pourtant interdits- et parce qu'ils mangent illégalement les biens des gens. A ceux d'entre eux qui sont mécréants nous avons préparé un châtement douloureux » [Sourate coranique4-Verset161]

Et dans la Sounna, IBNOU MAS'OUUD, le compagnon du prophète Mohammed S.A.W a dit que le Prophète Mohammed S.A.W a maudit qui mange (prend) l'intérêt usuraire, celui qui le verse, les témoins et le rédacteur de son acte, (raconté par les cinq Imams de la Nation islamiques).

L'interdiction de l'intérêt usuraire préserve l'entrepreneuriat dans une approche islamique de l'aboutissement à un double risque de performance, il s'agit du : risque social, l'entrepreneuriat dans une approche islamique, comme nous le rappelons à plusieurs reprises, se caractérise par plusieurs facettes dont la facette sociale est la plus marquante. Pour El Kettani (2019) « L'intérêt usuraire a été interdit par l'Islam parce qu'il rejette la notion de solidarité nécessaire pour bâtir une nation ». ce qui conduit, pour lui, à l'élévation de l'oppression sociale amplifiant, à son tour, le taux de pauvreté dans le monde ; et, le risque de l'activité entrepreneuriale : Le recours de l'entrepreneur à l'intérêt usuraire contribue à la propagation de la croissance de la masse monétaire au détriment de la production de biens et service promouvant le commerce et l'industrie, engendrant une inflation des taux d'intérêt plus élevés que la production entrepreneuriale, une hausse des prix des produits et services « incluant les taux usuraires » contre une baisse du pouvoir d'achat, et l'accroissement du taux de chômage.

- **Le licite et l'illicite**

Pour Davis (2013) ; Hoque et al. (2014), l'entrepreneuriat islamique diffère des autres formes entrepreneuriales religieuses dans son implication du licite (Halal) et de l'illicite (Haram) dans les produits et services. De même, pour Chowdhury (2008) qui dans son explication du licite et de l'illicite, a relié la croissance de l'entrepreneuriat islamique à la place qu'il accorde à l'éthique et à la responsabilité sociale dans ses projets commerciaux.

“Islamic entrepreneurship differs from other religious forms of entrepreneurship as it usually involves halal products or services (Davis 2013; Hoque et al. 2014). More goods are being certified as halal, which refers to something that is permissible in Islam. The opposite of halal is haram, which means something that is forbidden in Islam. This has meant that as businesses linked to Islam have grown so has Islamic entrepreneurship because it places importance on the ethical and social responsibilities of business ventures (Chowdhury 2008).”

ALLAH nous Dit “O les croyants! Mangez des nourritures [licites] que NOUS vous avons attribuées. Et remerciez ALLAH, si c'est LUI que vous adorez” (Sourate coranique2-Verset172)

Les trois aspects distinctifs dans une approche islamique ; notamment, l'interdiction du recours à l'emprunt usuraire, et, le licite et l'illicite concourent ensemble à la formation de l'éthique islamique qui est la source d'autres aspects qu'elle partage avec d'autres approches entrepreneuriales coutumières qui ont, à leur tour, un impact sur la performance entrepreneuriale.

References:

- (1) Ramadani. V et al. (2017). *Entrepreneurship and Management in an Islamic Context*. Springer, 1.
- (2) Askari. H & Rehman. S. A Survey of the Economic Development of OIC Countries. In Iqbal. Z & Mirakhor. A (2013). *Economic Development and Islamic Finance*. The World Bank 2013.
- (3) KAYED. R. N. (2006). *Islamic entrepreneurship: A case study of Kingdom of Saudia Arabia*. Massey Univeersity, North of Palmerston, New Zealand, 6.
- (4) In Degeorge. J (2015). *Méthodologie qualitative et processus : deux frontières de la recherche en entrepreneuriat*, Revue de l'Entrepreneuriat, 14.
- (5) El Kadiri Boutchich. D. *Typologies entrepreneuriales et changement social: analyse d'impact et solutions d'amélioration*. Cahier de recherche en sciences de gestion CARESGE Management – Finance – Contrôle, (pp. 80-110), N°6/2018.
- (6) In Iqbal. Z & Mirakhor. A. (2013). *Economic Development and Islamic Finance*. The Word Bank, 100.
- (7) Chauveau. A & Rosé. J. (2003) *L'entreprise responsable*. Les éditions d'organisation. Page : xxii.
- (8) Ramadani. V. et al. (2017). *Entrepreneurship and Management in an Islamic Context*. Springer, 144.
- (9) Mulyaningsih. H.D & Ramadani. V. In Veland Ramadani. V et al. (2017). *Entrepreneurship and Management in an Islamic Context*. Editor Springer, 153.
- (10) Dion. M. (2007). *L'éthique de l'entreprise*. Les Editions Fides, 24.
- (11) Verstraete. T. (2003). *PROPOSITION D'UN CADRE THEORIQUE POUR LA RECHERCHE EN ENTREPRENEURIAT : $PhE = f [(C \times S \times P) \subset (E \times O)]$* . Les éditions de l'ADREG, 64.
- (12) Bygrave. W.D & Andrew Zacharakis. A. (2011). *ENTREPRENEURSHIP*. WILEY, 220.

- (13) Ratten. V & Rammal. H, & Ramadani. V. (2017). Islamic Finance: An Entrepreneurial Management Perspective. In Veland Ramadani. V et al. Entrepreneurship and Management in an Islamic Context. Editor Springer, pp. (121-122).
- (14) Fayolle. A. (2012). L'entrepreneuriat/ Apprendre à entreprendre. DUNOD, 74.
- (15) Howard Frederick.H. & O'connor. A. & Donald F. Kuratku. D. F. (2016) Entrepreneurship/ Theory/Process/Practice 4ème edition, Cengage Learning Australia Pty Lmlted, 393.
- (16) Bergery. L. (2011). Le Management par les valeurs. Les éditions Lavoisier, 160.
- (17) COHAN. P. S. (2004). Value Leadership: The 7 Principles that Drive Corporate Value in Any Economy. John Wiley & Sons, 9.
- (18) Aabed. A.I. (2004). A Study of Islamic Leadership Theory and Practice in K-12 Islamic Schools in Michigan. Brigham Young University – Provo. 17.
- (19) Peter S. COHAN. P.S. (2004). Value Leadership: The 7 Principles that Drive Corporate Value in Any Economy. Les éditions John Wiley & Sons, pp. (1-2).
- (20) COLLINS. J (2001). De la performance à l'excellence. Les éditions PEARSON, 88.
- (21) Nazamul Hoque. N et al. (2014). Dynamics and traits of entrepreneurship: an Islamic approach. World Journal of Entrepreneurship/ Management and Sustainable Development. Volume 10, Issue 2.
- (22) Ramadani. V et al. (2017). "Entrepreneurship and Management in an Islamic Context". Springer, 8.

ⁱ *Soubhanaho Wa Ta'ala 'Gloire à Lui [à ALLAH] ! Il Est au-dessus [de tous]'*.

ⁱⁱ *Salla Allaho Alayhi Wa-sallama 'Prière et Salut d'ALLAH sur Lui'.*

ⁱⁱⁱ *'Après Cantillon, pour OLE (1946), STEVENSEN & JARILLO (1990), SAY a élargi la définition d'un entrepreneur en y incluant le concept de combinaison des facteurs de production.'*

^{iv} *Le terme musulmanpreneur est emprunté à un article anglais "The study of muslim intention to become muslimpreneurs", pour ses auteurs Salmah S., Kalsom A.W, Asmaddy H. & Nordin A.R, publié dans Malaisie Study No. 4 (2015).*